

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU lundi 28 mars 2022**

**PRESENTS** :

BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, FAYE Cyril, DUEZ Sophie, FOURNIER Christophe, BELZUZ Jean-Claude, BERTHAIL Éric, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie, BLADE Anne.

**ABSENT** : KOCIOLO Guillaume

**Secrétaire de séance** : FAYE Cyril

Quorum atteint.

La séance est ouverte à 18h35.

Le compte-rendu du conseil en date du 21 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

**2022-012 Approbation du compte de gestion 2021**

Le compte de gestion correspond au compte administratif. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion

**2022-013 Affectation du résultat**

Résultat positif en fonctionnement : on passe de – 85 328,72 € à + 20850,24 €. Le résultat est redevenu positif. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat.

**2022-014 Approbation du Compte Administratif 2021**

M. DELIANCE, adjoint aux finances, présente les chiffres :

Budget cumulé :

- Dépenses : 332 622,92 €
- Recettes : 584 569,35 €

Résultat définitif :

- Investissement : + 231 096,19 €
- Fonctionnement : + 20 850,24 €

Monsieur le Maire sort, ne participe pas au vote du compte administratif.

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2021.

**2022-015 Taux d'imposition 2022**

Monsieur le maire expose plusieurs options de taux.

Il préconise une augmentation de 2,9 % correspondant à l'inflation de janvier 2022 pour ne pas trop mettre la pression sur les habitants. Actuellement toutes les charges de fonctionnement augmentent : surtout sur l'énergie. L'inflation actuelle est de l'ordre de 5 %.

Monsieur le maire rappelle que la commune ne perçoit plus la taxe habitation. L'état ne compense pas, -1400 € prévu sur 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité DECIDE de l'augmentation des taux d'imposition des taxes foncières bâti et non bâti de 2,9 %.

**2022-016 Budget primitif 2022 de la Commune**

M. DELIANCE, adjoint aux finances, présente le Budget primitif

**EXPLOITATION**

**Dépenses prévues en fonctionnement**

- Gestion courante : 206 502,83 €
- Total des dépenses : 218 040,83 €
- Opération d'ordre : 56 105,00 €

A noter une baisse des charges financières liés à la négociation avec le crédit mutuel.

**TOTAL des dépenses : 274 145.83 €**

**Recette de fonctionnement : 248 518,59 + 20850,24 d'excédent de 2021 = 269 368.83 €**

## **INVESTISSEMENT**

**Dépenses prévues** : 563 361.19 €

**Recettes prévues** : 568 138.19 €

**TOTAL du Budget en dépenses et recettes = 837 507.02 €.**

Le projet de budget a été travaillé avec M. JARNO, trésorier de la Commune.

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le Budget primitif 2022.

### **2022-017 Réalisation d'un emprunt auprès du crédit mutuel pour la restructuration de la dette par le rachat du prêt**

Le Maire de Chancia est autorisé à réaliser auprès du CREDIT MUTUEL un emprunt d'un montant de 298 685,84 € sur une durée de 20 ans dont le remboursement s'effectuera trimestriellement en 80 termes constants en capital et intérêts de 4 164,42 €.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

- Taux réel d'intérêt fixe sur 20 ans pour l'emprunteur : 1,10 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** le recours à l'emprunt au crédit mutuel.

### **2022-018 Indemnité des élus**

Monsieur le Maire expose que le total des indemnités des élus ne peut dépasser 35,40 %.

Il est proposé au conseil municipal de revoir l'indemnité de fonction du maire à la baisse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1027 soit 3 889,40 €, conformément au barème fixé par les articles L2123-23, L2123-24 :

Maire : 24.3 % soit 945,12 € brut

Adjoint : 6,6 % soit 256,70 € brut

Conseiller : 4,5 % soit 175,02 € brut

Soit un total des taux de 35,4 %.

### **Questions diverses**

- **Élections présidentielles** : voir le tableau des permanences
- **Permanence pour une location de salle en août** : il est prévu de faire une réunion un samedi pour s'informer de la procédure à suivre.
- **Démission de madame Anne BLADE**, conseillère municipale à partir du 30 avril 2022 : Monsieur le maire prend acte de la demande.
- **Attestation de réception d'un point d'eau incendie** : le conseil municipal prend acte.
- **Rapport 2021 – ELUM** : le conseil municipal prend acte
- **Bilan station épuration BOURG et RAVIERE** : le conseil municipal prend acte des rapports transmis par TECom.
- **Affiche inscription scolaire** : ouverture des inscriptions – l'école ne prend pas à 2 ans ½. 2 enfants nés en 2020 sur la commune, l'affiche est à mettre aussi sur le site.
- **SICTOM** : Containers semi-enterrés sur la commune : le projet semble s'accéléré. Le SICTOM fournit les containers et le génie civil devrait être pris en charge par TECom. Réunion prévue sur le sujet le 12/04/2022.
- **Cimetière** : Dossiers classés par année. La commission cimetière va se réunir. Le désherbage va être organisé. Des concessionnaires de tombes sont recherchés, des affichettes seront posées pour les retrouver.

**Fin de séances : 21h00**